



## Fond indemnisation oniam lourd handicap

Par **Jennirod**, le **04/02/2019 à 15:23**

**BONJOUR marque de politesse**[smile4]  
Voilà mon histoire j'ai un petit garçon de 10 ans handicapé à plus de 80% à cause de la drépanocytose qu'on m'a donné étant enceinte il ne marche pas et il est dépendant de moi pour sa vie en permanence. J'ai dû totalement arrêter de travailler depuis 10 ans. Oniam a décidé de créer un fond d'indemnisation je voudrais savoir si certains rentrent vous ont déjà été indemnisés par Oniam pour une situation de lourd handicap permanent.  
**MERCI marque de politesse**[smile4]

Par **CarolineDenambride**, le **05/02/2019 à 16:56**

Bonjour,  
Par principe, tous les dossiers relevant de la compétence des commissions d'indemnisation et de l'ONIAM sont extrêmement bien traités et l'indemnisation suit parfaitement derrière (avec un délai de traitement considéré comme relativement court).  
Très cordialement,  
Caroline DENAMBRIDE  
Avocate au Barreau de LYON  
<http://denambride-avocat.com>

Par **Jennirod**, le **05/02/2019 à 17:00**

Je cherche des exemples d'indemnisation pour me faire une idée.

Par **CarolineDenambride**, le **05/02/2019 à 17:12**

Vous avez un aperçu via ce lien (cliquer sur accidents médicaux)  
C'est une "moyenne"  
<http://www.oniam.fr/procedure-indemnisation/bareme-indemnisation>

Par **Jennirod**, le **06/02/2019 à 22:37**

Bonsoir je ne comprend pas ce bareme mon fils est handicapé a plus de 80% il a 10 ans il ne parle pas ne marche pas et à un gros retard. Les exemples parle d'accident médicaux. Mon fils c'est de la fautes des labo.donc je n'arrive pas à comprendre. Merci de votre aide

Par **CarolineDenambride**, le **07/02/2019 à 07:29**

Chère Madame,   
Accidents médicaux ne veut pas dire "absence de faute".   
Ce barème n'est pas propre à votre situation et à l'affaire de la depakine mais permet de vous faire une idée de l'ensemble des préjudices indemnisés par l'ONIAM (souffrances endurées, déficit, recours à une aide humaine pour la toilette l'habillement etc ...).   
Il est à noter que l'indemnisation des "dossiers depakine" par l'ONIAM était faible par rapport aux séquelles subies. [entre 20 000 euros pour une dysmorphie et 400 000 euros pour un enfant autiste].   
D'où l'intérêt de ne pas se défendre seul et d'y aller avec quelqu'un qui pratique "les discussions juridiques et médicales" sur le barème d'indemnisation pour que le préjudice de votre enfant soit évalué à sa juste valeur et non pas sous évalué et surtout que l'ensemble des préjudices soient pris en compte (sur la base du rapport d'expert qui sera déposé suite à votre saisine de l'ONIAM).   
Très cordialement,   
Caroline DENAMBRIDE   
Avocate au Barreau de LYON   
<http://denambride-avocat.com>

Par **Jennirod**, le **07/02/2019 à 07:51**

Bonjour et tout d'abord merci pour les réponses que vous m'apportez les montant me semble tellement derisoire par rapport au préjudice. Que va devenir mon fils par la suite sa vie gachée. notre famille détruite et tout ce matériel qu'il nous faudrait même notre maison n'est pas adapté. Nous avons une maison sur 3 étages que nous louons car comme je ne peux pas travailler car je dois être disponible pour lui depuis 10 ans. Les banques nous refusent les crédits. Sanofi a été condamné à 2 millions d'euro au pénal pour une famille. On est loin de la fourchette.

Par **Melissa86**, le **03/04/2019 à 22:42**

Bonjour vous avez reçu les préjudices